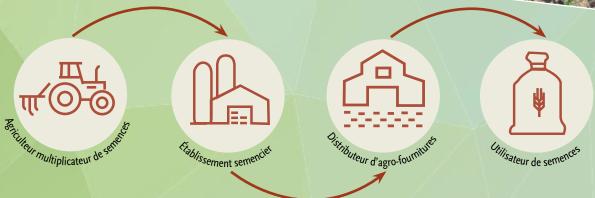


Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences

Agriculteur multiplicateur de semences : un métier d'exigence

L'agriculteur multiplicateur reproduit des semences conformes aux semences de base fournies par l'obtenteur ou son relais. Sa production est obligatoirement contractualisée avec l'établissement semencier. Ce contrat engage les agriculteurs multiplicateurs à fournir des semences de qualité (identiques à la variété d'origine, indemnes de maladies, d'impuretés ou de graines indésirables et disposant d'une bonne vigueur germinative) et qui sont contrôlées par les services officiels de contrôle (SOC). Les semences sont ensuite commercialisées par les distributeurs d'agro-fournitures auprès des agriculteurs et autres utilisateurs de semences (espaces verts, jardiniers, grand-public, etc).





La FNAMS, une organisation au service des agriculteurs multiplicateurs depuis 1955

La FNAMS a une mission d'institut technique de la production de semences. Elle représente les multiplicateurs de semences et défend leurs intérêts.

La FNAMS est organisée en sections par groupe d'espèces (céréales et protéagineux, fourragères, potagères et florales, betteraves industrielles). Les espèces maïs, plantes à fibres sont représentées au sein de la FNAMS par l'adhésion de leurs associations spécialisées (AGPM Semences, FNPC, SNAMLIN).

Son réseau de professionnels et l'équipe de salariés, répartis dans tous les principaux bassins de production, contribuent à :

- accompagner les agriculteurs multiplicateurs dans le calcul de leurs performances économiques et environnementales afin d'améliorer la rentabilité de leurs productions et de sécuriser leurs rémunérations,
- ✓ promouvoir la production de semences sur le territoire,
- √ favoriser le renouvellement des générations,
- ✓ suivre l'évolution de la réglementation et veiller au respect des intérêts de la multiplication de semences.



La FNAMS, une expertise reconnue dédiée aux productions de semences

La FNAMS élabore des références techniques sur cultures porte-graine de potagères, fourragères, betteraves à sucre, céréales et protéagineux qu'elle diffuse vers les agriculteurs multiplicateurs et les techniciens d'établissements semenciers.

Les références techniques sont issues de programmes d'actions d'expérimentation consacrés à la production

de semences, de l'implantation jusqu'à la récolte des cultures porte-graine, avec des objectifs de performance économique et environnementale. Les travaux d'expérimentation conduits sur sept stations sont consacrés à la protection des cultures, l'implantation, l'élaboration du rendement et la qualité des cultures porte-graine, la pollinisation, les besoins hydriques et en fertilisants ainsi qu'aux techniques de séchage et de récolte des semences. Les programmes d'actions sont élaborés au sein de l'Interprofession des semences (GNIS), en concertation avec les Etablissements producteurs.

La filière française de semences est une filière d'excellence, structurée et ancrée sur le territoire

- La France est le 1^{er} exportateur mondial de semences agricoles (1,6 milliards €) et le 1^{er} producteur européen (360 000 hectares)
- Le chiffre d'affaires de la filière semences et plants représente 3,3 milliards d'euros
- La filière est constituée de 73 entreprises de sélection,
 245 entreprises de production et 18 615 agriculteurs multiplicateurs de semences,
- Elle représente 17 000 emplois directs.

source GNIS 2018

Le réseau FNAMS





You Tube

La semence est notre culture

74 rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris Tél. 01 44 82 73 33 contact@fnams.fr

Retrouvez vos interlocuteurs sur www.fnams.fr